

« L'autel vis-à-vis est dédié à saint Georges, aussy fondé et doté pour une messe hebdomadaire, le revenu peut valoir quinze livres en un pré et une terre. Le curé la possède maintenant ; le sieur Mouchon est patron pour avoir acquis la propriété des fonds des patrons. La chapelle du mesme costé est sous le titre de Saint-Antoine, dont le curé est prébendier. Le revenu vaut plus de 200 livres, le prébendier y dit trois messes par semaine, le patron est sieur Nicolas Du Pressins et Philippes Butturieux, ayant acquis les droits de Fenoillet de Chazey, ils nomment alternativement, et ce, par sentences rendues en 1628 à Lyon entre les patrons ; le dernier nommé l'a esté par ledit Fenoillet, et à l'instant ledit Buturieu est survenu, qui a dit que le droit de patronage est à lui seul, et qu'il y en a un seulement. De l'autre costé est la chappelle de Saint-Claude, dont dépendent quelques terres incultes. Le curé est prébendier, pourvu par Isabeau Couturier et la veuve Bailli, et aujourd'hui le fils de la dite Bailli s'en dit patron, mais ladite chappelle est en mauvais estât et menace ruine, de sorte que si elle tombait l'église en recevrait un grand préjudice.

« A cela près, l'église est en bon estât, le chœur est séparé de la nef par un balustre, et entre deux est un grand jubé, le cimetièrre est clos de murailles, la maison curiale est petite, mais habitable.

« La ville de Chazey et ses dépendances est un membre de notre abbaye d'Esnay, dès encore aujourd'hui il y a une abbaye et un cloître ou maison priorale. Chazay estant un prieuré uni à madite abbaye d'Enay. En ladite qualité d'abbé d'Enay, nous jouissons des dymes et de la présentation à la cure, le revenu de la cure consiste en une portion de dyme qui vaut 80 livres en neuf asnées de vin et